

A.M., 2000-019**Arrêté de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux édictant le Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments, en date du 25 octobre 2000**

Loi sur l'assurance-médicaments
(L.R.Q., c. A-29.01; 1999, c. 37)

LA MINISTRE D'ÉTAT À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX ET MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,

VU l'article 60 de la Loi sur l'assurance-médicaments (L.R.Q., c. A-29.01; 1999, c. 37);

VU l'arrêté numéro 1999-014 du 15 septembre 1999 de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux édictant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier la Liste des médicaments annexée à ce règlement;

CONSIDÉRANT que le Conseil consultatif de pharmacologie a été consulté sur ce projet de règlement;

ÉDICTE le «Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments», dont le texte apparaît en annexe.

Québec, le 25 octobre 2000

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux,
PAULINE MAROIS

Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments*

Loi sur l'assurance-médicaments
(L.R.Q., c. A-29.01, a.60; 1999, c. 37, a. 4)

1. Le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments est modifié, dans la Liste des médicaments assurés annexée à ce règlement, par le remplacement du coût du format et du prix unitaire de chacun des médicaments suivants par le coût du format et le prix unitaire ci-après indiqués:

Code	Marque de commerce	Fabricant	Format	Coût du format	Prix unitaire
20:12.04					
ANTICOAGULANTS					
WARFARINE SODIQUE 					
Co.					
* 01918311	<i>Coumadin</i>		1 mg		
		Du Pont	250	70.73	0.2829
Co.					
* 01918338	<i>Coumadin</i>		2 mg		
		Du Pont	250	74.80	0.2992

* Les dernières modifications au Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments, édicté par l'arrêté n^o 1999-014 du 15 septembre 1999 (1999, *G.O.* 2, 4509) de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux, ont été apportées par les arrêtés n^o 2000-001 du 3 février 2000 (2000, *G.O.* 2, 1125), n^o 2000-005 du 15 mars 2000 (2000, *G.O.* 2, 1841), n^o 2000-006 du 6 avril 2000 (2000, *G.O.* 2, 2528), n^o 2000-007 du 4 mai 2000 (2000, *G.O.* 2, 2916), n^o 2000-11 du 16 juin 2000 (2000, *G.O.* 2, 3915), n^o 2000-014 du 13 juillet 2000 (2000, *G.O.* 2, 5227) et n^o 2000-016 du 15 septembre 2000 (2000, *G.O.* 2., 6027) de cette ministre. Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2000, à jour le 1^{er} février 2000.

Code	Marque de commerce	Fabricant	Format	Coût du format	Prix unitaire
Co. * 01918346	<i>Coumadin</i>	2.5 mg Du Pont	250	59.88	0.2395
Co. * 02240205	<i>Coumadin</i>	3 mg Du Pont	250	92.73	0.3709
Co. * 02007959	<i>Coumadin</i>	4 mg Du Pont	250	92.73	0.3709
Co. * 01918354	<i>Coumadin</i>	5 mg Du Pont	250	60.00	0.2400
Co. * 01918362	<i>Coumadin</i>	10 mg Du Pont	100	43.06	0.4306
28:08.04					
ANTI-INFLAMMATOIRES NON STÉROÏDIENS ACÉTYLSALICYLIQUE (ACIDE)					
Supp. * 00582867	<i>pms-ASA</i>	640 mg à 650 mg Phmscience	10	9.84	0.9840
64:00					
ANTIDOTES DES MÉTAUX LOURDS DÉFÉROXAMINE (MÉSULATE DE) 					
Pd Inj. * 02241600	<i>Mesylate de desferrioxamine pour injection</i>	500 mg ...P.P.B. Faulding	1	8.17	➡
* 02242055	<i>pms-Deferoxamine</i>	Phmscience	1	8.17	➡

2. Le présent règlement entre en vigueur le 8 novembre 2000.

35043